

|                                  |
|----------------------------------|
| RCS : LYON<br>Code greffe : 6901 |
|----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2006 B 04815<br>Numéro SIREN : 429 702 673<br>Nom ou dénomination : 4 M |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/025367

**4M**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 90 000 euros**  
**Siège social : 134 route de Genas, 69003 LYON**  
**429 702 673 RCS LYON**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MIXTE DES ASSOCIES DU 28 AVRIL 2023**

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte des associés du 28 avril 2023, il a été extrait ce qui suit :

[...]

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Emmanuel GENEVOIS, démissionnaire :

- ✓ La société LUGUS, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège est 134 route de Genas, 69003 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le N°803 928 514,

La société LUGUS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société LUGUS, représentée par Monsieur Emmanuel GENEVOIS, ainsi nommée, déclare accepter les fonctions de Présidence et qu'elle n'est atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

La rémunération de la société LUGUS sera fixée ultérieurement.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme

Le Président  
M. Emmanuel GENEVOIS

